



## Conditions générales (CG)

*Valables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014*



<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>4</b>
1.1	Domaine d'application et validité de ces conditions générales	4
1.2	Plateforme de ricardo.ch	5
1.3	Principes de base pour l'utilisation de la plateforme de ricardo.ch	5
1.4	Définitions	5
<b>2</b>	<b>Adhésion</b>	<b>7</b>
2.1	But	7
2.2	Description	7
2.3	Conditions minimales d'adhésion	7
2.4	Début et résiliation de l'adhésion	8
<b>3</b>	<b>Obligations des membres en général</b>	<b>9</b>
3.1	Caractère secret des données d'accès	9
3.2	Interventions techniques	9
3.3	Droits à la propriété intellectuelle de tiers	9
3.4	Droits à la protection de la personnalité de tiers	9
3.5	Pas de publicité	9
3.6	Lien et adresses web	10
3.7	Utilisation de contenus	10
3.8	Pas de conclusion de contrat en dehors de la plateforme	10
3.9	Pas de manipulation d'enchères par des offres	10
3.10	Utilisation conforme à la vérité du système d'évaluation	10
3.11	Interdiction de contrevvenir à la structure des frais	10
<b>4</b>	<b>Exploitation de la plateforme sur ricardo.ch et autor Ricardo.ch</b>	<b>11</b>
4.1	Insertions interdites	11
4.2	Contenus publiés, offres et offres aux enchères; catégories	11
4.3	Non-respect des CG par un membre	11
4.4	Modifications de la durée d'une offre	11
<b>5</b>	<b>Obligations des vendeurs</b>	<b>11</b>



5.1	Pouvoir de disposition sur le produit proposé .....	11
5.2	Pas de mise en vente de produits interdits .....	12
5.3	Indications véridiques et complètes sur le produit mis en vente .....	12
5.4	Pas de vente intermédiaire .....	12
5.5	Frais de publication et de clôture .....	12
5.6	Remboursement des frais .....	12
<b>6</b>	<b>Relations entre vendeur et acheteur</b> .....	<b>13</b>
6.1	Généralités .....	13
6.2	Déroulement de l'insertion pour les ventes aux enchères, à prix fixe ou à prix d'achat direct .....	13
<b>7</b>	<b>Exploitation de ricardoshops.ch</b> .....	<b>17</b>
7.1	Naissance, contenu et déroulement des contrats préparés via ricardoshops.ch .....	17
7.2	Prix / Paiement .....	17
7.3	Livraison .....	18
7.4	Echange / Droit de retour .....	18
<b>8</b>	<b>Appareils mobiles</b> .....	<b>19</b>
<b>9</b>	<b>Protection des données</b> .....	<b>19</b>
<b>10</b>	<b>Transfert de droits et d'obligations à des tiers</b> .....	<b>19</b>
<b>11</b>	<b>Exclusion de la responsabilité de ricardo.ch</b> .....	<b>19</b>
11.1	Généralités .....	19
11.2	Dérangements techniques / Maintenance .....	20
11.3	Contenus et offres .....	20
11.4	Membres et tiers .....	20
11.5	Sites web interconnectés .....	20
<b>12</b>	<b>Indemnisation</b> .....	<b>20</b>
<b>13</b>	<b>Clause libératoire</b> .....	<b>21</b>
<b>14</b>	<b>Droit applicable et for juridique</b> .....	<b>21</b>



Ces conditions générales règlent les droits et obligations relatifs à l'utilisation des prestations proposées sur le site web «www.ricardo.ch».

## 1 Introduction

---

### 1.1 Domaine d'application et validité de ces conditions générales

---

#### Validité

Les présentes conditions générales (CG) de ricardo.ch AG, General-Guisan-Strasse 8, Postfach 4636, 6304 Zoug, Suisse (ci-après «ricardo.ch») ainsi que les dispositions externes déclarées comme contraignantes par ces CG, en particulier la déclaration concernant [la protection des données](#) et le [règlement des frais](#), règlent les droits et obligations liés à l'utilisation des produits ricardo.ch, autor Ricardo.ch et ricardoshops.ch (globalement appelés ci-après «plateforme») proposés via le site web www.ricardo.ch (y compris tous les sous-domaines) et le rapport contractuel entre ricardo.ch et les membres de ricardo.ch. Par ailleurs, les [Conditions d'utilisation de l'interface](#) sont valables pour l'utilisation de l'interface.

#### Rapport existant entre les acheteurs et les vendeurs dans le domaine ricardoshops.ch

S'agissant des rapports entre les acheteurs et les vendeurs dans le domaine ricardoshops.ch (ci-après appelé «ricardoshops.ch»), s'appliquent, en parallèle aux conditions correspondantes mentionnées dans ces CG, également les conditions générales (CG) du commerçant en question (ci-après appelé «commerçant»), que l'acheteur reconnaît à chaque achat envers ricardo.ch et envers le commerçant concerné moyennant une déclaration ad hoc. Par sa remise de commande, l'acheteur déclare son accord avec les CG du commerçant concerné. En cas de contradiction, les présentes CG prévalent sur les dispositions des CG du commerçant concerné telles qu'elles étaient formulées lors de la remise de la commande. Vous trouverez la liste des commerçants ricardoshops.ch sur la page récapitulative des vendeurs. Vous y trouverez également des liens vers leurs CG respectives.

#### Confirmation et modification de ces CG

Le membre confirme ces CG à chaque fois qu'il s'identifie sur la plateforme. ricardo.ch se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes CG et de publier à chaque fois la plus récente version sur ricardo.ch. Les modifications essentielles sont annoncées au membre dans un délai adéquat avant leur entrée en vigueur. Dans ce message, ricardo.ch rappelle la possibilité de faire opposition. Si le membre ne révoque pas la validité des nouvelles CG après avoir reçu cette information, les CG modifiées sont réputées acceptées.

En cas de divergence entre la version française et la version allemande des CG / la déclaration concernant la protection des données et/ou le règlement des frais, la version allemande fait foi.



## 1.2 Plateforme de ricardo.ch

---

ricardo.ch met sa plateforme à disposition des membres inscrits en tant que plateforme destinée à l'offre et à l'acquisition de marchandises, prestations et droits (ci-après «produits»). Par simplification, nous désignerons dans les présentes CG le fournisseur d'un produit par «vendeur», l'acquéreur d'un produit par «acheteur» et l'acquisition d'un produit par «achat» ou «acheter».

## 1.3 Principes de base pour l'utilisation de la plateforme de ricardo.ch

---

### 1.3.1 Utilisation basée sur la responsabilité propre

Sur la plateforme, les membres (respectivement les commerçants et les membres) peuvent conclure des contrats entre eux, de manière autonome et sur la base de leur propre responsabilité. De tels contrats sont contraignants et habilitants uniquement pour le vendeur (ou le commerçant) et l'acheteur. La réalisation du contrat relève de la seule responsabilité du commerçant ou du vendeur et de l'acheteur.

### 1.3.2 Statut juridique de ricardo.ch

ricardo.ch n'est pas partie aux contrats conclus entre les membres (respectivement entre les commerçants et les membres) sur sa plateforme. ricardo.ch, ses représentants, collaborateurs et auxiliaires ne sont en aucun cas et d'aucune manière responsables des risques liés à la négociation et à la conclusion d'affaires, ni pour d'éventuels dommages qui en résulteraient.

ricardo.ch n'est pas tenue de contrôler le comportement de ses membres ou de ses commerçants dans le cadre de l'utilisation de la plateforme. ricardo.ch est notamment autorisée, mais pas obligée, de contrôler d'une manière ou d'une autre les offres, textes et illustrations publiés par ses membres ou par ses commerçants sur sa plateforme quant à leur licéité ou admissibilité de quelque manière que ce soit. Cela vaut en particulier aussi pour le système d'évaluation des membres et des commerçants utilisé par les membres sous leur propre responsabilité.

### 1.3.3 Pas de droit d'utilisation

Il n'existe pas de droit à l'inscription, à l'adhésion, à l'utilisation de la plateforme ni de prétention aux services de ricardo.ch. En particulier, ricardo.ch peut en tout temps refuser une inscription, exclure un membre selon le chiffre 2.4, interdire une utilisation ou supprimer un service.

## 1.4 Définitions

---

### 1.4.1 Membre

Une personne intéressée devient «membre» de la plateforme avec son inscription, c'est-à-dire avec l'indication des données personnelles exigées et l'acceptation des présentes CG. ricardo.ch peut demander des informations supplémentaires et/ou procéder à des vérifications ou encore y renoncer. L'inscription et l'adhésion sont gratuites.

### 1.4.2 Offre

Le terme d'«offre» signifie publier sous sa propre responsabilité et selon sa propre conception un produit sur la plateforme dans le but de vendre ledit produit.



## 1.4.3 Types d'offres sur la plateforme de ricardo.ch

Les offres peuvent avoir différentes formes. Actuellement, les formes suivantes sont à disposition:

### a) Enchères

Dans le cas où un produit est mis aux enchères sur ricardo.ch, ledit produit est proposé à la vente sur cette plateforme par un vendeur pour un laps de temps donné et aux conditions fixées par le vendeur. Partant du prix minimal fixé, les intéressés peuvent faire des offres en compétition directe avec les offres des autres (c'est-à-dire proposer de manière contraignante le prix maximal qu'ils sont prêts à payer) pour le produit mis aux enchères. La publication d'un produit dans le but d'une mise aux enchères représente une offre ferme du vendeur pour la conclusion d'un contrat de vente pour le produit proposé entre lui et le plus offrant à la fin de la durée de l'enchère. Si une offre est faite durant les 3 dernières minutes de la période d'offre, la clôture de l'enchère est repoussée de trois minutes à compter de la réception de la dernière offre. Le contrat est conclu avec le plus offrant.

Dans le cas de ventes aux enchères multiples, la publication de plusieurs produits identiques représente une offre ferme du vendeur pour la conclusion d'un contrat de vente séparé avec chacun des enchérisseurs, dans l'ordre décroissant du montant des offres placées, jusqu'à épuisement du nombre de produits.

### b) Offres à prix fixe / Enchères avec prix d'achat direct

La publication de produits avec indication d'un prix fixe par le vendeur représente une offre ferme pour la vente directe du produit à celui qui place une mise à hauteur dudit montant à prix fixe.

Si une offre dans le cadre d'une enchère contient également la possibilité d'acheter le produit à un prix fixe et ainsi de clore prématurément l'enchère, ce prix fixe est appelé «Prix d'achat direct» pour la clarté des choses.

### c) Petites annonces sur autorricardo.ch

Le vendeur peut chercher un acquéreur pour son produit en publiant une petite annonce dans la catégorie Véhicules sur autorricardo.ch. Il n'est pas nécessaire que celle-ci fasse déjà mention des conditions de la transaction; elle ne sert qu'à établir le contact. Les négociations relatives aux conditions ainsi que la conclusion du contrat se déroulent entre le vendeur et l'acheteur en dehors de la plateforme. La petite annonce constitue de ce fait, pour autant que rien d'autre n'ait été spécifié, une base de négociation non contraignante. Une petite annonce ne peut être publiée qu'au moyen du masque de saisie prévu à cet effet.

### d) ricardoshops.ch

Sur ricardoshops.ch, ricardo.ch donne à des vendeurs sélectionnés (ci-après appelés «commerçants») la possibilité de proposer aux membres des marchandises neuves à prix fixe. Les membres ont la possibilité de chercher, acheter et payer la marchandise directement sur ricardoshops.ch. Les autres modalités des contrats de vente sont l'affaire des commerçants, indépendamment de ricardo.ch (informations supplémentaires au chapitre 7).



## 2 Adhésion

---

### 2.1 But

---

La condition requise pour vendre et acheter des produits sur la plateforme et pour utiliser les fonctions y relatives du site web ainsi que les domaines protégés par un mot de passe sur lesdits sites (en particulier le compte personnel) est d'être un membre inscrit. Afin de pouvoir utiliser toutes les fonctionnalités de la plateforme en tant que membre (en particulier vendre et acheter sans restriction), diverses étapes de vérification sont demandées ou peuvent être exigées (par ex. la saisie d'un code d'activation envoyé par voie postale). Acheter un produit par le biais d'une petite annonce n'implique pas d'être membre de ricardo.ch.

### 2.2 Description

---

L'inscription et l'adhésion sont gratuites. L'adhésion est personnelle et non transmissible.

### 2.3 Conditions minimales d'adhésion

---

#### 2.3.1 Exercice des droits civils

Seules des personnes physiques ou morales ayant l'exercice des droits civils sans restriction peuvent adhérer à ricardo.ch. Les personnes mineures (moins de 18 ans révolus) ne peuvent pas être membres de ricardo.ch.

#### 2.3.2 Données personnelles

Les données à indiquer lors de l'inscription doivent impérativement et en tout temps être complètes, correctes et comporter par principe les précisions suivantes: prénom et nom complet, date de naissance, adresse du domicile principal actuel, numéro de téléphone (pas de numéro de téléphone à valeur ajoutée, par ex. les numéros commençant par 0900), adresse électronique valide. En cas d'inscription d'une entreprise ou d'un compte de membre professionnel, le nom de la personne de contact ainsi que la raison de commerce complète doivent impérativement être indiqués (mention obligatoire des numéros de TVA et du registre du commerce, si disponibles). En cas de changements, le membre est tenu d'apporter immédiatement les corrections nécessaires dans son centre d'utilisateur personnel «MyRicardo», respectivement «My ricardoshops.ch» de manière à ce que les indications soient toujours complètes et correctes. ricardo.ch peut en tout temps demander des informations supplémentaires pour des fonctions spécifiques et/ou procéder à des vérifications ou encore y renoncer.

Le nom d'utilisateur à choisir par le membre lors de son inscription ne doit être ni obscène, ni dépréciatif, ni choquant; en outre, il ne doit ni contenir des indications relatives à une adresse électronique ou à un site Internet, ni violer les droits d'un tiers.

#### 2.3.3 Personnes ayant leur siège à l'étranger

Les personnes domiciliées hors de Suisse ne peuvent utiliser la plateforme qu'en tant qu'acheteur. Pour publier des annonces, elles doivent au préalable requérir l'accord de ricardo.ch. En principe, seuls des vendeurs professionnels, à savoir des personnes morales, sont admis. La demande y relative doit être adressée avec le justificatif de l'activité commerciale à: [service@ricardo.ch](mailto:service@ricardo.ch).



## 2.4 Début et résiliation de l'adhésion

---

### 2.4.1 Début

L'adhésion commence avec l'envoi du courrier électronique de confirmation par ricardo.ch, une fois que le membre s'est enregistré et qu'il a accepté les CG.

### 2.4.2 Résiliation de l'adhésion par le membre

Un membre peut résilier en tout temps son adhésion par courriel à l'adresse [service@ricardo.ch](mailto:service@ricardo.ch). Les conditions pour une telle résiliation sont les suivantes:

- le compte du membre doit être équilibré, c'est-à-dire qu'il ne doit présenter aucun solde en faveur de ricardo.ch.
- le membre ne propose plus aucun produit à la vente sur ricardo.ch.
- le membre n'est pas en train de participer à une enchère en cours.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, la résiliation n'est pas valable. Le service clientèle de ricardo.ch confirme la résiliation en envoyant un courriel au membre et bloque le compte correspondant. Les évaluations éventuelles données et reçues par le membre continuent d'apparaître sur ricardo.ch après la résiliation de son adhésion.

### 2.4.3 Résiliation de l'adhésion par ricardo.ch

Pour des raisons factuelles, notamment en cas de non-respect des CG, ricardo.ch est en droit d'exclure en tout temps un membre (c'est-à-dire de résilier son adhésion), de lui interdire une utilisation ou de lui supprimer un service, sans que le membre en question ne puisse formuler une quelconque prétention vis-à-vis de ricardo.ch. ricardo.ch est autorisé à bloquer un membre provisoirement ou à l'exclure définitivement s'il apparaît comme probable qu'un autre membre déjà bloqué ou exclu (membres de sa famille ou colocataires, par exemple) effectue des transactions par ce compte ou s'il existe un soupçon justifié que le membre a violé les droits de tiers.

En cas d'exclusion, les frais de clôture, de publication et d'options de publication ainsi que les éventuels frais de rappel et dédommagements restent dus.

Les évaluations éventuelles données et reçues par le membre ainsi que ses «Questions & réponses» continuent d'apparaître sur la plateforme, même après résiliation de son adhésion.

Les membres exclus ne sont pas autorisés à s'inscrire une nouvelle fois comme membres sur le site de ricardo.ch, que ce soit sous leur propre nom ou un autre, sans l'accord préalable de ricardo.ch. En cas de non-respect de cette clause, ricardo.ch facturera un montant de CHF 100.– au contrevenant.



## 3 Obligations des membres en général

---

### 3.1 Caractère secret des données d'accès

---

Le membre est en tout temps tenu de garder secret le mot de passe personnel ainsi que le code d'activation que ricardo.ch lui a fait parvenir par courrier postal ou qu'il a lui-même créé et de ne jamais le dévoiler à des tiers ou de permettre à ceux-ci d'y accéder.

### 3.2 Interventions techniques

---

L'utilisation de mécanismes, logiciels ou autres systèmes qui pourraient perturber le bon fonctionnement du site web est interdite.

Les membres ne sont pas autorisés à prendre des mesures qui pourraient entraîner une charge intolérable ou excessive pour l'infrastructure de ricardo.ch.

Les membres ne sont pas autorisés à bloquer, à remplacer ou à modifier des contenus générés par ricardo.ch ou à intervenir d'une quelconque manière perturbatrice sur le site web de ricardo.ch.

### 3.3 Droits à la propriété intellectuelle de tiers

---

Les inscriptions, textes et illustrations qu'un membre publie sous une quelconque forme sur la plateforme (description du produit, évaluations, textes saisis sous «Questions», etc.) ou qu'il communique d'une autre manière sur la plateforme, ne doivent aucunement violer les droits de propriété intellectuelle de tiers. Sur ce site, le membre est autorisé à publier uniquement des photos et des textes qu'il a prises, respectivement rédigés lui-même ou dont l'utilisation a été autorisée par le titulaire des droits. Cette clause vaut notamment aussi pour les textes et images publiquement accessibles sur un autre site web.

### 3.4 Droits à la protection de la personnalité de tiers

---

Les Inscriptions, textes et illustrations qu'un membre publie sous une quelconque forme sur la plateforme (description du produit, évaluations, textes saisis sous «Questions», etc.) ou qu'il communique d'une autre manière sur la plateforme, ne doivent aucunement violer les droits à de la personnalité de tiers. Ils ne doivent notamment pas être insultants, obscènes, diffamants, importuns, dénigrants, abaissants ou atteindre à l'honneur, nuire à la réputation, etc.

### 3.5 Pas de publicité

---

Les Inscriptions, textes et illustrations qu'un membre publie sous une quelconque forme sur la plateforme (description du produit, évaluations, textes saisis sous «Questions», etc.), textes pour les messages de fin de transaction, messages personnels, etc. ou qu'il communique d'une autre manière sur la plateforme, ne doivent aucunement comporter de la publicité pour des produits que le membre lui-même n'offre pas actuellement ou n'offrira pas très prochainement à la vente sur la plateforme.



## 3.6 Lien et adresses web

---

Les offres et les contenus (y compris photos/images) publiés sur la plateforme ne doivent pas contenir de liens URL ou d'adresses web. Exception: les offres sous forme de petites annonces ainsi que les exceptions mentionnées dans la liste générale d'interdictions.

## 3.7 Utilisation de contenus

---

Les informations concernant un vendeur, ou les autres informations visibles dans une offre que ricardo.ch publie éventuellement en rapport avec des offres, ne peuvent être utilisées qu'en relation avec l'offre correspondante; en particulier l'utilisation de ces informations dans un but publicitaire est interdite. Par ailleurs, il est interdit d'utiliser ces informations pour envoyer des Newsletter et de transmettre ces informations à des tiers.

## 3.8 Pas de conclusion de contrat en dehors de la plateforme

---

Les textes et illustrations qu'un membre publie sous une quelconque forme sur la plateforme (offres, évaluations, textes saisis sous «Questions», etc.), ne doivent aucunement être utilisés pour conclure des contrats en dehors de la plateforme ou pour inciter directement ou indirectement à le faire.

## 3.9 Pas de manipulation d'enchères par des offres

---

Il est interdit de manipuler les prix de ses propres offres ou de celles de tiers en utilisant plusieurs comptes ricardo.ch ou en faisant intervenir les comptes de tiers (par exemple ceux appartenant à des personnes vivant sous le même toit ou ceux appartenant à des membres de la famille).

Par ailleurs, il est interdit de placer des offres au moyen de processus de traitement automatique de données.

## 3.10 Utilisation conforme à la vérité du système d'évaluation

---

L'utilisateur est tenu de fournir des indications véridiques dans les évaluations faites par lui. Les évaluations doivent être objectives et ne peuvent pas contenir d'offenses personnelles. Il est interdit d'intégrer de la publicité dans une évaluation (par exemple indiquer une adresse web, etc.). Toute influence déloyale sur son propre profil d'évaluation ou celui d'autrui et sur des évaluations ainsi que tout abus du système d'évaluation sont interdits. Il n'est en outre pas permis d'indiquer des données d'utilisateurs dans l'évaluation. Il est en outre interdit de donner des évaluations trompeuses ou de manipuler le système d'évaluation à son propre profit. En tout temps et sans avertissement, ricardo.ch est en droit, mais pas obligée, d'intervenir exceptionnellement dans le système autonome d'évaluation et d'effacer et/ou de corriger des évaluations.

## 3.11 Interdiction de contrevenir à la structure des frais

---

Il est interdit de procéder à des activités visant à contrevenir à la structure des frais de ricardo.ch (par exemple par des activités commerciales effectuées depuis un compte ricardo.ch particulier ou vice-versa; en plaçant des insertions dans une catégorie erronée; en indiquant des frais de port exagérément élevés).



## 4 Exploitation de la plateforme sur ricardo.ch et autoricardo.ch

---

### 4.1 Insertions interdites

---

ricardo.ch est en droit d'interdire en tout temps, selon sa propre appréciation et sans avoir à se justifier, l'offre de certains produits et groupes de produits sur sa plateforme. Un aperçu non exhaustif, constamment actualisé desdits produits et groupes de produits se trouve sur [la liste générale d'interdictions](#). En cas d'effacement d'une insertion en raison des interdictions, les frais de publication ne sont pas remboursés.

### 4.2 Contenus publiés, offres et offres aux enchères; catégories

---

ricardo.ch est en droit d'effacer en tout temps des offres, des offres d'enchères ainsi que du texte et des illustrations sur son site web sans avoir à se justifier. Cela vaut notamment aussi pour des offres publiées dans une catégorie inappropriée ainsi que des offres d'enchères, du texte et des illustrations manifestement fantaisistes qui blesseraient les droits de tiers. Ces suppressions ou effacements ne fondent aucune prétention à l'encontre de ricardo.ch.

En outre, ricardo.ch est en droit de renommer, subdiviser, regrouper, supprimer ou créer des catégories d'offres et de déplacer des offres en cours dans une autre catégorie, voire de les supprimer, sans information préalable ni indication de motifs.

### 4.3 Non-respect des CG par un membre

---

ricardo.ch est en droit de donner un avertissement à un membre s'il existe des preuves tangibles et crédibles que ce membre a violé les présentes CG. ricardo.ch est notamment en droit de donner un avertissement à un membre s'il existe des preuves tangibles et crédibles que ce membre a volontairement manqué à ses obligations contractuelles vis-à-vis d'un autre membre.

ricardo.ch se réserve en outre le droit d'exclure un membre (ci-dessus: [Adhésion / Résiliation de l'adhésion par ricardo.ch](#)).

### 4.4 Modifications de la durée d'une offre

---

ricardo.ch est en droit, mais pas obligée, de prolonger ou de raccourcir la durée d'une offre si cela lui semble nécessaire pour le bon déroulement de ladite offre. (cf. [Dérangements techniques/Maintenance](#)).

## 5 Obligations des vendeurs

---

### 5.1 Pouvoir de disposition sur le produit proposé

---

Le vendeur peut uniquement proposer des produits qu'il est capable et autorisé à mettre en vente. Cela signifie notamment, mais sans pour autant être limité à cela, que, dans le cadre d'une vente ou d'un échange, l'utilisateur a la capacité et l'autorisation de remettre à l'acheteur, pleinement et libre de toute charge, la possession et la propriété; qu'il est autorisé à donner un objet en location; qu'il est habilité à remettre un droit.



## 5.2 Pas de mise en vente de produits interdits

---

Il est interdit de proposer des produits dont l'offre, la mise en vente, l'achat, la remise ou l'utilisation violent les prescriptions légales ou contreviennent aux bonnes mœurs. ricardo.ch gère et tient à jour une liste non exhaustive de produits (cf. [Exploitation de la plateforme / Insertions interdites](#)) qui ne peuvent être vendus ou promus sur son site sans autorisation expresse préalable de ricardo.ch. ricardo.ch se réserve en outre en tout temps le droit d'effacer une offre et d'informer les autorités compétentes ou des tiers lésés, indépendamment du fait que ledit produit figure ou non sur la liste générale d'interdictions.

## 5.3 Indications véridiques et complètes sur le produit mis en vente

---

Le vendeur est tenu de fournir des informations véridiques, non trompeuses et non déloyales sur le produit qu'il met en vente ainsi que sur les modalités de paiement et de livraison. Il veillera en particulier à indiquer tous les défauts du produit ou de l'emballage. Cela vaut particulièrement pour des produits d'occasion ou dont l'emballage est endommagé. Le vendeur est tenu de proposer son produit dans la catégorie de produits idoine de ricardo.ch.

## 5.4 Pas de vente intermédiaire

---

Pendant la durée de mise en vente d'un produit sur ricardo.ch, le vendeur n'est pas autorisé à mettre ledit produit en vente ailleurs ou d'accorder des droits sur ce produit à des tiers.

## 5.5 Frais de publication et de clôture

---

Pour la publication de produits sur la plateforme, ricardo.ch facture au vendeur des frais de publication. Les options de publication permettant l'arrangement d'un produit sont également facturées au vendeur selon les tarifs du [règlement des frais](#).

En cas de conclusion de la vente, le vendeur doit payer à ricardo.ch des frais de clôture selon les tarifs du règlement des frais. Pour certaines insertions (par exemple pour les petites annonces), il n'est pas perçu de frais de clôture.

Tous les frais précités sont immédiatement exigibles et sont facturés par courriel. Le montant des frais ainsi que la facturation et les conditions de paiement correspondantes sont spécifiés dans le règlement des frais en vigueur. ricardo.ch se réserve le droit d'adapter en tout temps les montants des frais pour les nouvelles insertions. Si une offre en cours est supprimée ou modifiée par le vendeur, ce dernier ne peut pas prétendre à un remboursement ou à une réduction des frais dus.

Suivant le genre de modification de l'offre, des frais supplémentaires peuvent être perçus, notamment si des options de publication supplémentaires sont utilisées par le vendeur.

## 5.6 Remboursement des frais

---

Le vendeur qui est en mesure de justifier son retrait du contrat (ci-dessous: [Relations entre vendeur et acheteur / Retrait](#)) peut demander que ricardo.ch lui crédite les frais de clôture dus.

Si les deux parties dénoncent d'entente un contrat pour résoudre ainsi une situation litigieuse, le vendeur peut également demander que ricardo.ch lui crédite les frais de clôture dus.



Tous les détails concernant le remboursement des frais se trouvent dans le règlement des frais.

## 6 Relations entre vendeur et acheteur

---

### 6.1 Généralités

---

ricardo.ch n'assume aucune responsabilité quant au respect du principe de la bonne foi entre les membres dans les transactions effectuées sur sa plateforme. En particulier, ricardo.ch n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le respect des obligations contractuelles existant entre les membres.

### 6.2 Déroulement de l'insertion pour les ventes aux enchères, à prix fixe ou à prix d'achat direct

---

Ce chapitre n'est pas applicable au domaine ricardoshops.ch (voir à ce sujet le chapitre 7)).

#### 6.2.1 Caractère contraignant de l'offre du vendeur

Aussi longtemps qu'aucune offre n'a été faite par rapport à l'offre du vendeur, ce dernier est en droit d'effacer sa propre offre et par conséquent de la retirer.

Dès qu'une offre a été faite par rapport à son offre, le vendeur est lié à cette offre.

#### 6.2.2 Forme de l'offre

L'offre ne peut être publiée que dans le masque prévu à cet effet et sur la page de la catégorie adéquate. Les offres publiées sous une autre forme, notamment par courriel, ne sont pas valables et doivent être ignorées.

#### 6.2.3 Caractère contraignant des offres

En faisant une offre d'enchère, l'enchérisseur s'engage à acheter le produit proposé à la vente aux conditions définies par le vendeur ou convenues individuellement avec lui (modalités de paiement, de transport, de livraison, etc.) au cas où son offre serait la plus élevée à la clôture de l'enchère. L'enchérisseur est lié par son offre aussi longtemps que personne n'a surenchéri.

Il n'est pas possible de modifier ou de retirer une offre. Dans le cas des ventes aux enchères multiples, une offre n'est éliminée que lorsque des offres plus élevées épuisent le nombre d'articles proposés à la vente. Si un autre enchérisseur surenchérit seulement une partie des produits pour lesquels le premier enchérisseur a fait une offre, ce dernier est obligé d'acheter ce nombre inférieur d'articles au prix correspondant.

Si une offre est effacée, l'offre qui la suit ne prend effet qu'avec le consentement explicite de l'enchérisseur concerné.

Si la description d'une offre est modifiée après qu'une ou plusieurs offres aient été faites et que ladite modification n'apporte pas une plus-value au produit décrit, l'enchérisseur ayant fait l'offre la plus élevée à cet instant ou, dans le cas d'une vente aux enchères multiples, les enchérisseurs dont les offres seraient les plus élevées en cas de conclusion de la vente, est (sont) en droit de retirer sa (leurs) offre(s). Le cas échéant, nous prions cet/ces enchérisseur/s d'envoyer un courriel à [service@ricardo.ch](mailto:service@ricardo.ch).



## 6.2.4 Caractère contraignant d'une «Proposition de prix»

Si un membre fait une «proposition de prix» par le biais de la fonction activée à cet effet par le vendeur et intitulée «Proposition de prix», il y a offre d'achat assortie d'un effet contraignant. Cependant, le membre peut retirer son offre de proposition de prix si le vendeur ne l'a pas encore acceptée. L'offre perd sa validité dès que la durée de l'insertion est échue, qu'une enchère a été placée ou que la vente a été terminée prématurément par un prix d'achat direct ou par un retrait de l'article opéré par le vendeur. Si le vendeur n'accepte pas l'offre, il peut faire de son côté une contre-proposition de prix pour laquelle s'appliquent les mêmes conditions.

## 6.2.5 Caractère contraignant d'une offre aux enchérisseurs n'ayant pas remporté l'enchère

Au terme d'une enchère, le vendeur est en droit de faire une offre aux enchérisseurs n'ayant pas remporté ladite enchère, au moyen de la fonction correspondante dans son centre d'utilisation personnel «MyRicardo» (sous «Articles vendus»). Cette offre, pour un produit identique, devra correspondre aux offres faites par les enchérisseurs susmentionnés. Une telle offre sera valable pendant la durée choisie par le vendeur (entre 1 et 7 jours) et le produit pourra être retiré par le vendeur en tout temps avant réception d'une déclaration d'acceptation envoyée par l'acheteur. Pendant cette période, l'article ne peut être proposé ni vendu ailleurs.

## 6.2.6 Conclusion du contrat

Au terme de la durée d'offre, un contrat de vente est automatiquement conclu entre le vendeur et l'enchérisseur auquel le produit a été adjudiqué.

Si un enchérisseur fait une offre correspondant au prix d'«Achat direct» ou à celui de l'«Article à prix fixe», un contrat de vente est automatiquement et immédiatement conclu entre le vendeur et ledit enchérisseur.

## 6.2.7 Teneur du contrat

### a) Conditions du vendeur

Le contenu du contrat conclu est en fonction de la description du produit faite par le vendeur (y compris les ajouts, par exemple les précisions publiées par le vendeur à la rubrique «Questions»), des conditions qu'il a définies, telles qu'elles étaient visibles dans l'offre publiée sur ricardo.ch au moment de l'adjudication à l'acheteur, et des accords éventuels passés entre les deux parties avant la conclusion du contrat.

Contre versement du prix d'achat, le vendeur est tenu de conférer à l'acheteur la possession et la propriété du produit exempt de charges et de droits de tiers. Les exclusions de responsabilité à ce sujet ne sont pas admissibles.

Ne sont pas admises et ne font donc pas partie du contenu du contrat, les répercussions des frais ricardo.ch du vendeur sur l'acheteur.

Le prix s'entend toujours TVA comprise, sauf si le vendeur livre la marchandise à l'acheteur directement depuis l'étranger. Dans ce cas, le vendeur est contraint d'attirer clairement l'attention sur tous les coûts engendrés en plus, comme la TVA, les taxes douanières, etc.

### b) Description du produit

La description du produit fait partie intégrante du contrat, c'est-à-dire que le vendeur garantit que le produit possède bien toutes les qualités et propriétés décrites dans l'offre.



Si certaines indications ne constituent pas une garantie, le vendeur est tenu de le préciser clairement et expressément dans son offre.

## **c) Contenu en l'absence de conditions divergentes spécifiées par le vendeur lors de l'achat de marchandises**

Si, au moment où un enchérisseur fait une offre, le vendeur n'a spécifié aucune condition ou description divergente du produit, et si les parties en présence n'ont rien convenu d'autre, le contenu contractuel suivant est applicable:

le vendeur est responsable des défauts de la chose, c.-à-d. des défauts non décrits qui altèrent sensiblement la valeur ou l'usage de la chose aux fins prévues. Le vendeur est en particulier responsable, à défaut d'une description divergente, du bon fonctionnement d'un appareil vendu.

le risque de perte du produit est assumé par l'acheteur au moment où ledit produit est expédié ou lui est remis.

une éventuelle taxe de recyclage est comprise dans le prix d'achat et ne doit donc pas être payée en plus par l'acheteur.

tous les litiges au sujet de l'offre surgissant entre les parties contractantes sont réglés par le droit suisse, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises.

## **6.2.8 Exécution du contrat**

### **a) Généralités**

Les deux parties contractantes s'engagent à respecter intégralement et dans les délais impartis les obligations découlant du contrat de vente.

Contrairement à la législation en vigueur dans les Etats de l'UE, le consommateur ne bénéficie pas (encore) en Suisse d'un droit de révocation.

L'exécution du contrat incombe aux deux parties; la réalisation de la transaction s'effectue en fonction des conditions contractuelles respectives. Ceci s'applique en particulier aussi à l'échéance des différentes prestations contractuelles (c'est-à-dire au moment à partir duquel la prestation effective est demandée et peut également être exigée légalement). Si l'offre ne comporte aucune règle à ce sujet et si les parties n'en ont pas convenu autrement entre elles, les lettres b-e suivantes sont applicables):

### **b) Communication**

Chaque partie est tenue de communiquer à l'autre partie dans les 7 jours suivant la conclusion du contrat les données nécessaires pour que celle-ci puisse remplir ledit contrat. Cela concerne notamment les références postales ou bancaires, dans le cas où le vendeur a proposé le paiement par virement postal ou bancaire dans ses modalités de paiement et que ces indications ne figurent pas dans le «Message de fin de transaction» du vendeur.

S'il manque à l'une des parties des indications de l'autre partie, indispensables pour remplir le contrat, la première est tenue de les demander à la seconde dans les 7 jours dès la conclusion du contrat au moins deux fois par courriel et une fois par téléphone. Si ces demandes restent sans réponse, la partie demanderesse est en droit de se départir du contrat au terme des 7 jours suivant la conclusion dudit contrat.



## c) Echéance

La prestation contractuelle due doit être fournie complètement et en bonne et due forme dans les 14 jours calendaires suivant la réception des informations nécessaires à la fourniture de la prestation (cf. ci-dessus [Communication](#)). Le partenaire contractuel doit lui aussi fournir sa prestation complètement et en bonne et due forme dans les 14 jours calendaires suivant la réception des informations nécessaires à la fourniture de la prestation. Ce délai de 14 jours calendaires vaut également en cas d'enlèvement de la marchandise chez le vendeur contre paiement en espèces.

### 6.2.9 Retrait

Si un membre ne fournit pas les prestations auxquelles il est tenu en dépit de plusieurs demandes, le partenaire contractuel est en droit de se retirer du contrat et d'exiger en retour toutes les prestations qu'il aurait déjà fournies. Cela ne s'applique pas si le partenaire contractuel a lui-même fait échouer l'exécution des prestations de services (exemples: le partenaire contractuel ne s'est pas présenté au rendez-vous fixé pour la remise du produit ou le membre n'a pas communiqué ses données bancaires ou postales en dépit de plusieurs demandes).

### 6.2.10 Défauts du produit

Si un produit devait être entaché d'un défaut non mentionné dans la description de l'offre et que ce défaut diminue sensiblement ou totalement la valeur ou le bon fonctionnement dudit produit par rapport à l'usage prévu, l'acheteur est tenu d'en informer le vendeur dans les 14 jours calendaires suivant la livraison du produit pour exiger une réparation aux frais du vendeur. Il en va de même s'il manque au produit une propriété mentionnée dans la description de l'offre.

Le paragraphe susmentionné ne restreint d'aucune manière d'autres droits de garantie (p. ex. de plus longs délais de réclamation ou des garanties du fabricant).

L'acheteur tâchera d'apporter le produit au point de service du vendeur ou de le lui envoyer à ses propres frais.

Si le vendeur ne réagit pas à l'avis de défaut de l'acheteur ou que la réparation effectuée n'apporte pas le résultat espéré, l'acheteur est en droit, conformément au Code des obligations (notamment art. 205/206 CO), de faire résilier la vente (action rédhibitoire), de demander une indemnité pour la moins-value (réduction) ou d'exiger d'autres choses recevables du même genre (remplacement).



## 7 Exploitation de ricardoshops.ch

---

### 7.1 Naissance, contenu et déroulement des contrats préparés via ricardoshops.ch

---

#### 7.1.1 Position de ricardo.ch

ricardo.ch ne devient pas partie aux contrats de vente conclus via ricardoshops.ch entre le commerçant et l'acheteur. ricardo.ch ne fait que transmettre les commandes reçues sur ricardoshops.ch au commerçant concerné. L'exécution des contrats de vente conclus via ricardoshops.ch est l'affaire exclusive du commerçant. ricardo.ch n'a aucune obligation de veiller à l'exécution des contrats passés entre le commerçant et l'acheteur. ricardo.ch, ses représentants, collaborateurs et auxiliaires ne sont nullement responsables des risques liés à la préparation et à la conclusion d'affaires et n'en assument en aucun cas les dommages qui peuvent en résulter. En particulier, ricardo.ch n'assume aucune garantie pour l'exécution des contrats de vente et décline toute responsabilité pour les vices matériels ou juridiques entachant les biens commercialisés.

#### 7.1.2 Conclusion du contrat sur ricardoshops.ch

Les insertions paraissant sur ricardoshops sont réputées – sous réserve de dispositions contraires du commerçant – invitations à placer une offre. Par la commande, l'acheteur déclare conclure avec effet contraignant sa volonté de conclure le contrat proposé. ricardo.ch transmet à l'acheteur une confirmation de commande générée automatiquement qui, en soi, ne constitue pas encore une acceptation de la commande. En même temps, ricardo.ch transmet la commande au commerçant. Un contrat doté de l'effet contraignant ne naît qu'au moment où la confirmation d'expédition correspondante (électronique) est transmise, mais au plus tard quand la livraison de la marchandise commandée est effectuée par le commerçant. Toute commande passée par l'acheteur est considérée sous réserve de la réception du paiement et de la disponibilité de la marchandise chez le commerçant. Si le paiement n'arrive pas à temps chez le commerçant ou que la marchandise commandée par l'acheteur ne peut, pour une raison indépendante de la volonté du commerçant, pas du tout être livrée ou seulement en partie, le commerçant est habilité à annuler complètement ou partiellement la commande. ricardo.ch ne répond pas de l'omission d'une commande par le commerçant.

#### 7.1.3 Contenu de l'offre faite par le commerçant

Sous réserve des présentes Conditions d'utilisation, le contenu du contrat conclu entre le commerçant et l'acheteur et, par conséquent, les modalités du contrat sont fondés sur la description du produit faite par le commerçant et sur les conditions fixées par celui-ci, telles qu'elles figuraient sur ricardoshops.ch au moment où l'acheteur y a placé sa commande avec effet contraignant, ainsi que sur d'éventuels accords individuels passés entre les parties avant la conclusion du contrat.

### 7.2 Prix / Paiement

---

Les prix s'entendent TVA incluse. Les insertions placées sur ricardoshops le sont sous réserve de condition (résolutoire) d'une indication erronée du prix ou d'une impossibilité de livraison.



Le paiement s'effectue par les modes de paiement proposés sur ricardoshops (carte de crédit, PostCard, paiement sur facture, etc.). Le service «paiement sur facture» est fourni par l'entreprise MF Group Factoring SA pour les clients de ricardoshops.ch. Les utilisateurs du paiement sur facture concluent un contrat séparé avec MF Group Factoring SA concernant le paiement sur facture; ce contrat comprend des Conditions générales séparées. ricardo.ch n'est pas partie de ce contrat.

## 7.3 Livraison

---

Le commerçant livre exclusivement à des adresses en Suisse ou au Liechtenstein. La livraison se fait directement par le commerçant ou par un auxiliaire mandaté par lui à cet effet et se fonde uniquement sur les dispositions y relatives du commerçant (cf. point 1.1). Les frais d'expédition sont indiqués avant le placement de la commande dans le panier. Si aucuns frais d'expédition ne sont mentionnés, le commerçant livre gratuitement.

## 7.4 Echange / Droit de retour

---

### 7.4.1 Droit de retour

L'acheteur peut exercer un droit de retour de la marchandise au commerçant pendant 14 jours après la livraison (le sceau postal faisant foi). La marchandise doit être impérativement retournée au commerçant dans son intégralité, dans un état impeccable et sans avoir été utilisée, avec copie de la facture (ou du bulletin de livraison) et dans son emballage original. L'acheteur assume les frais de port du renvoi de la marchandise. Si celle-ci ne devait pas être dans un état impeccable au moment de son renvoi, le commerçant se réserve le droit de faire valoir des dommages et intérêts.

### 7.4.2 Articles exclus du droit de retour

Le commerçant garantit à ses clients la livraison de produits impeccables et neufs. Veuillez donc prendre note que selon les CG des commerçants respectifs, certains produits sont exclus du droit de retour. Sont notamment exclus du droit de retour les articles personnalisés de toute nature (habits imprimés, articles gravés, etc.), les produits d'hygiène (par exemple sous-vêtements, denrées alimentaires), les plantes, les produits pour fumeurs. Sont également exclus du droit de retour, pour des raisons de protection du droit d'auteur, les articles tels que logiciels, produits multimédia, supports de son, vidéos et DVD.

### 7.4.3 Remboursement de prestations en argent

L'obligation de remboursement de paiements doit être remplie par le commerçant dans le délai de 15 jours à dater du renvoi (sceau postal).

### 7.4.4 Pas de retour à ricardo.ch

La révocation a lieu exclusivement entre l'acheteur et le commerçant concerné, ricardo.ch n'y participant d'aucune manière. Les marchandises doivent donc être retournées impérativement au commerçant en question. Des marchandises renvoyées par erreur à ricardo.ch ne seront pas transmises au commerçant et sont donc sans effet.



## 8 Appareils mobiles

---

ricardo.ch peut permettre à ses membres d'accéder à des offres et contenus des sites ricardo.ch et de participer à des enchères ou de conclure le contrat en utilisant un appareil mobile. ricardo.ch se réserve cependant le droit d'exclure de cette possibilité certains contenus, services ou fonctions, qui sont disponibles sur le site ricardo.ch. En particulier, certaines options de publication peuvent ne pas être représentées correctement lors d'un accès par le biais d'un appareil mobile.

ricardo.ch met à la disposition de ses membres des programmes spéciaux (p.ex. Application iPhone) pour l'accès mobile au site ricardo.ch. Le droit d'utilisation pour ces programmes dépend de l'acceptation des conditions d'utilisation et de licence séparées.

ricardo.ch a le droit de modifier et d'adapter techniquement les offres et les contenus des membres, de sorte que ceux-ci puissent être représentés sur les appareils mobiles.

Les membres ont conscience du fait que l'apparence des offres sur des appareils mobiles peut différer de celle de l'offre sur le site internet ricardo.ch. Malgré cela, les membres demeurent liés par les offres ou la conclusion d'un contrat, faites par le biais d'un appareil mobile de la même manière que si cette offre ou ce contrat avait été donnée, respectivement conclu par le site Internet.

## 9 Protection des données

---

[La déclaration relative à la protection des données](#) fait partie intégrante des présentes CG et est contraignante.

## 10 Transfert de droits et d'obligations à des tiers

---

ricardo.ch se réserve le droit de céder à un tiers ou de faire exécuter par un tiers, la totalité ou une partie des droits et obligations résultant des présentes CG.

L'adhésion ainsi que tous les droits et obligations du membre actuel ou ancien vis-à-vis de ricardo.ch ne peuvent être transférés par ledit membre.

## 11 Exclusion de la responsabilité de ricardo.ch

---

### 11.1 Généralités

---

ricardo.ch n'assume de responsabilité que pour les dommages directs résultant du dol ou de la négligence grave de la part de ricardo.ch. La responsabilité de ricardo.ch pour les dommages directs en raison de fautes légères – quel que soit le fondement juridique – est explicitement exclue, sous réserve des dispositions légales impératives en la matière. Toute responsabilité de ricardo.ch pour des dommages indirects ou consécutifs, quelle qu'en soit la raison juridique, est entièrement et expressément exclue.



## 11.2 Dérangements techniques / Maintenance

---

ricardo.ch n'assume de responsabilité que pour une indisponibilité passagère de son site web/de sa plateforme, une défaillance de certaines ou de toutes les fonctions du site ou pour des dysfonctionnements de ce dernier résultant du dol ou de la négligence grave de sa part. En cas de négligence légère, ricardo.ch n'assume en particulier aucune responsabilité pour des problèmes techniques en raison desquels des offres ou des offres d'enchères seront acceptées ou traitées tardivement ou de manière erronée. ricardo.ch ne fournit notamment aucune garantie pour la concordance entre l'heure du système et l'heure officielle.

En raison de travaux de maintenance ou autres, il se peut que le site web de ricardo.ch soit partiellement ou totalement indisponible durant un certain laps de temps, ce qui ne donne toutefois droit à aucune prétention de la part des utilisateurs, respectivement des membres, vis-à-vis de ricardo.ch.

Par principe, les enchères qui sont été fortement influencées par une défaillance du système sont automatiquement prolongées. Veuillez consulter nos principes applicables en cas de [défaillance du système](#).

## 11.3 Contenus et offres

---

ricardo.ch n'est pas tenue de vérifier les offres, évaluations ou autres informations publiées par les membres sur sa plateforme; ricardo.ch n'assume expressément aucune responsabilité pour:

- l'exactitude et la conformité de l'aménagement des offres
- la qualité, la sécurité, la légalité ou la disponibilité des produits mis en vente
- l'aptitude, l'autorisation et la volonté des membres en vue des offres, de l'achat, de la livraison, du paiement ou d'autres exécutions du contrat.

## 11.4 Membres et tiers

---

ricardo.ch exclut en particulier toute responsabilité pour des dommages subis par des membres ou des tiers suite à l'utilisation ou des abus de la plateforme par d'autres membres ou de tiers.

## 11.5 Sites web interconnectés

---

ricardo.ch ne fournit aucune garantie et n'assume aucune responsabilité quant à l'actualité, l'exactitude, la licéité, l'exhaustivité ou la qualité du contenu des sites web accessibles via un lien sur le site web de ricardo.ch.

## 12 Indemnisation

---

Si d'autres membres, utilisateurs ou des tiers intentent une action en justice contre ricardo.ch en raison d'une violation de leurs droits par les offres ou contenus publiés par un membre ou en raison d'une autre utilisation du site web ricardo.ch par un membre ou un utilisateur, ce membre ou cet utilisateur libère ricardo.ch vis-à-vis de toutes ces prétentions et supporte les frais de la défense de ricardo.ch (y compris les frais de justice et les honoraires d'avocats).



## 13 Clause libératoire

---

Si certaines dispositions de ces CG devaient être totalement ou partiellement nulles et/ou inapplicables, la validité et/ou l'application des autres dispositions ou une partie de celles-ci n'est pas touchée. Les dispositions inapplicables et/ou nulles seront alors remplacées par des dispositions juridiquement valides les plus proches du sens et de la raison économique des dispositions inapplicables et/ou nulles. Il en est de même en cas de lacune dans la réglementation.

## 14 Droit applicable et for juridique

---

Tous les litiges en rapport avec les présentes CG entre ricardo.ch et un membre (actuel ou ancien) relèvent du droit suisse.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, le lieu de juridiction est Zoug, Suisse